

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance extraordinaire du mardi 14 janvier 2020, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Johanne Hogue	Présidente
M. Michael Averill	Vice-président du conseil des commissaires
M. Martin Barbeau	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque (par téléphone)	
Mme Amélie Provost	
Mme Margarita Solis	

Sont absents :

M. Claude Beaulac
 M. Robert Bergeron
 Mme Brigitte Provost
 Mme Marie-Claire Vachon

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Johanne Hogue, déclare la séance ouverte.

2.0 (3.0) Prise des présences, constatation du quorum et constatation de la légalité de la procédure de convocation de la séance

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum. À la demande de la présidente, Mme Johanne Hogue, il y a également constatation de la légalité de la procédure de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil des commissaires.

(Incidence : Il est 19 h 38).

Suite à la constatation du quorum, le commissaire, M. Luc Drapeau, a fait le choix de se retirer du délibéré et de toute décision en lien avec le projet de résolution proposé.

(Incidence : Il est 19 h 38).

4.0 Adoption de l'ordre du jour

851^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Constatation de la légalité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 **Direction générale**
 - 6.1 Projet d'ouverture d'une troisième secondaire à l'école Sacré-Cœur et partenariat avec la municipalité de Saint-Donat (doc. 6.1)
- 7.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions – public

Q. : M. Jacques Nault, résident de Saint-Sauveur.

M. Nault expose que depuis que le conseil des commissaires a institué des comités de suivi et de concertation de dossiers auprès des élus des municipalités régionales de comté (MRC), plusieurs projets ont évolué et ont trouvé des finalités, dont notamment, le complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut, une école à Saint-Sauveur, une école alternative à Sainte-Adèle et une école à Saint-Adolphe-d'Howard. M. Nault remercie le conseil des commissaires pour ces réalisations.

La présidente, Mme Johanne Hogue, accepte pour le conseil des commissaires les remerciements de M. Nault.

6.0 GOUVERNANCE

6.1 **Projet d'ouverture d'une troisième secondaire à l'école Sacré-Cœur et partenariat avec la municipalité de Saint-Donat**

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, introduit le projet de résolution indiquant que cette résolution prend en considération la réussite scolaire, le temps du transport et le maintien des élèves dans leur milieu. Les premiers attendus de la résolution qui demeurent à parfaire refléteront ces considérations.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande la correction de coquilles se retrouvant au projet de résolution.

852^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la troisième année du secondaire est importante pour la persévérance scolaire;

ATTENDU l'analyse des besoins faite auprès des parents et la volonté manifeste de garder leurs jeunes dans leur milieu en diminuant le temps de transport;

ATTENDU la volonté exprimée par la municipalité de Saint-Donat de soutenir financièrement l'organisation d'une troisième secondaire dans son milieu;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Laurentides (CSL) de développer des partenariats novateurs avec les municipalités de son territoire au bénéfice de ses élèves et de la communauté éducative;

ATTENDU la 839^e résolution du conseil des commissaires en date du 11 décembre 2019 qui mandatait la présidence et la direction générale de la CSL afin de convenir avec la municipalité de Saint-Donat, d'une collaboration permettant l'ouverture d'une troisième secondaire à l'école Sacré-Cœur pour le programme Nature-Études pour septembre 2020;

ATTENDU QUE subséquemment à des discussions, la municipalité de Saint-Donat a fait part d'intentions à la CSL;

ATTENDU QU'afin de mettre en place une troisième secondaire, environ 150 000 \$ sont requis et que la CSL devra déboursier initialement une somme de 25 000 \$;

ATTENDU QUE l'intention de la municipalité de Saint-Donat est d'investir 100 000 \$ sur 5 ans pour que le projet se réalise;

ATTENDU QUE si la CSL devait utiliser le budget réservé aux services offerts aux élèves pour combler le montant de 25 000 \$ manquant au terme des engagements précités, la municipalité de Saint-Donat s'engagerait à payer une telle somme, selon des modalités demeurant à préciser dans un protocole d'entente;

ATTENDU QUE si la CSL ne devait pas utiliser le budget réservé aux services offerts aux élèves pour combler le montant de 25 000 \$ manquant au terme des engagements précités, elle devrait assumer ladite somme manquante pour atteindre 150 000 \$ et assumer au total 50 000 \$;

ATTENDU QU'au surplus, trois conditions et des modalités de paiement ont été négociées par les mandataires de la CSL et qu'elles devront faire partie intégrante du protocole d'entente à intervenir, soit :

- Un minimum de 28 élèves est requis pour former un groupe de troisième secondaire et ce nombre devra pouvoir être maintenu, faute de quoi le projet sera aboli et la municipalité de Saint-Donat devra tout de même respecter ses engagements financiers;
- Les places disponibles seront offertes dans un premier temps aux élèves de la municipalité de Saint-Donat qui fréquentent le deuxième secondaire;
- Les élèves éligibles à fréquenter la troisième secondaire devront avoir réussi l'ensemble des matières de la deuxième secondaire;
- Le premier paiement de la municipalité de Saint-Donat sera exigible le 1^{er} juillet 2020 et les quatre autres paiements seront faits le 1^{er} janvier de chaque année subséquente.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Le vote est demandé par le commissaire, M. Bernard Bouclin.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE MANDATER la présidence et la direction générale de la CSL afin de concrétiser sur la base des intentions exprimées, un protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Donat, de signer tout document et d'entreprendre toutes démarches afférentes afin de permettre l'ouverture d'une troisième secondaire à l'école Sacré-Cœur pour septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.0 Levée de la séance

853^e RÉOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 19 h 47).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Bernard Dufourd
Directeur général